

Séance du 30 mai 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **18**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le TRENTE MAI à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

23/05/2024

Absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)

Date d'affichage

27/05/2024

Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2024/05/027 – Réhabilitation et mise en sécurité piéton de la rue du Barry
Demande d'aide à l'Etat – DETR 2024 - Plan de financement

Le projet de réhabilitation et de mise en sécurité de la rue du Barry fait partie de la stratégie de valorisation des rues passantes et de liaison du centre bourg avec les zones d'habitation excentrées de Marcillac-Vallon. Cette rue piétonne et historique du faubourg de la ville est connectée au centre du bourg. Cependant elle est en très mauvais état et nécessite une réhabilitation, en lien avec la CCCM et le SMAEP pour la réfection des réseaux.

Pour rappel, le projet est évalué à un coût de 74 530,75 €.

Il est identifié dans les programmes d'État : Petites Villes de Demain (PVD), Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Dans le cadre du projet, la Commune a déposé une demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2024. Après instruction des services déconcentrés, l'État accorde une aide sous réserve de soumettre de nouveau une délibération au conseil municipal et vis-à-vis du montant de travaux retenu par l'État soit 25 067,40 € HT.

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif des dépenses, pour la partie communale, nécessaires à la réalisation du projet :

ESTIMATION DES DEPENSES GLOBALES	
FRAIS D'HONORAIRES MOE	5 703,75 €
FRAIS D'HONORAIRES C.SPS	560,00 €
TRAVAUX	68 267,00 €
TOTAL GLOBAL H.T.	74 530,75 €

Monsieur le Maire montre, au regard du montant retenu par l'État, le plan de financement associé :

MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	
TRAVAUX SUBVENTIONNABLES (DETR 2024)	25 067,40 €
TOTAL GLOBAL H.T.	25 067,40 €

MONTANT DES RECETTES				
Nature de la recette	/ dépenses éligibles		/ dépenses totales	
	Montants	% / dépenses éligibles H.T.	Montants	% / dépenses totales H.T.
ÉTAT (DETR)	7 520,22 €	30,00%	7 520,22 €	10,00%
TOTAL SUBVENTIONS	7 520,22 €	30,00%	7 520,22 €	10,00%
Commune MARCILLAC-VALLON (Fonds propres / Emprunt)	17 547,18 €	70,00%	67 010,53 €	90,00%
TOTAL GLOBAL H.T.	25 067,40 €	100,00%	74 530,75 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ